

# Cote 4E59/479 aux Archives Départementales du Jura, testament du 1<sup>e</sup> juin 1818, dressé à Bellefontaine, de Marie Rose GUYON de Bellefontaine, veuve de Pierre Joseph<sup>1</sup> GIROD

---

## Présentation

Les images « AD-L-N-1818-A24 » à « AD-L-N-1818-A24-2 » sont de Roger Bailly Salins qui les a faites aux AD du Jura. J'ai conservé les numéros pour pouvoir mieux se repérer.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les traits sur la ligne ( \_ ) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

## Transcription

### AD-L-N-1818-A24

N° 24

Minute du testament  
de Marie Rose GUYON,  
veuve de Pierre Joseph  
GIROD<sup>2</sup>, de Bellefontaine  
du 1<sup>er</sup> Juin 1818.

### AD-L-N-1818-A24-1

Par devant Pierre-Aimé Celestin LAMY, notaire royal a Morez, chef lieu de canton, arrondissement de S<sup>t</sup> Claude, département du Jura, à Bellefontaine même canton & arrondissement, en présence des Sieurs Jean-Baptiste JOBEZ, propriétaire-cultivateur, Jean Emmanuel PERRAD, Claude Marie FOURNIER, et Pierre Emmanuel [?] JOBEZ, ce dernier horloger tous quatre demeurant aud. Bellefontaine français majeurs, jouissant du droit civil, témoins requis conformément à la loi, A comparu Marie Rose GUYON, veuve de Pierre-Joseph GIROD<sup>3</sup>, cultivatrice, & rentière, demeurant au dit lieu de Bellefontaine, que nous avons trouvée dans son lit placé dans une chambre à l'étage, éclairée par une \_\_\_ au levant ; laquelle malade de corps mais saine d'esprit ainsi qu'il a apparu aux notaire & témoins, a dicté son testament, en présence des témoins, à nous notaire qu'il l'avons [?] écrit des qu'elle l'a dicté, ainsi qu'il suit :

Je legue à Jeanne-Rose et Marie-Constance GIROD, mes nièces, demeurant à Bellefontaine, a chacune d'elle une Robe & un tablier en indienne noire, qui leur seront remis immédiatement après ma mort pour porter le deuil, par mes héritiers universels que je vais instituer ci après.

---

<sup>1</sup> Dans plusieurs documents dont les registres de Bellefontaine (relevés G2HJ), il se prénomme Pierre Claude. Il a signé *P C Girod* sur un document de 1777 en tant que témoin.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Idem.

J'institue pour mes héritiers universels Pierre Célestin GIROD & Claude François GIROD, frères, mes neveux, propriétaire et horloger, demeurant à Bellefontaine, pour par eux re\_ mon entière hérédité & succession, après mon décès, à charge pour eux d'acquitter le legs cidessus faits à leurs soeurs ; comme é\_ de faire des charité [?] aux pauvres de ma commune en linges & effets servant à ma personne ; de quoi je les charge avec confiance, étant persuadée qu'il[s] rempliront à cet égard mon intention, ne déterminant point en la quantité des objets qu'ils fixeront eux mêmes.

**AD-L-N-1818-A24-2**

Et lecture à elle faite de son testament, par nous notaire en présence des témoins, la testatrice a dit le bien comprendre et perseverer comme étant conforme à sa volonté.

Dont acte.

Fait, passé et lu de nouveau, audit lieu de Bellefontaine domicile de la testatrice, le premier Juin, a huit heures du matin, de l'an mil huit cent dix huit, et a la testatrice déclaré ne savoir écrire ni signer de ce faire requise par nous notaire qui avons signé le présent avec les témoins.

[Signatures]    *Jb Jobez*                                *J.E. Perrad*                *C. M. fourner*  
*pe jobe*    *Lamy* \_\_<sup>ne</sup>

Enregistre a Morez le deux septembre  
1818 ...